

(Traduction non officielle)



Annnonce du Conseil de l'Investissement

Ngor 1/2561

Annulation de la promotion de l'investissement pour les catégories d'activité 7.5 et 7.6

-----

Le Conseil de l'Investissement juge approprié d'annuler la promotion de l'investissement pour la catégorie d'entreprises 7.5: Siège international (International Headquarters : IHO) et la catégorie d'entreprises 7.6: Centres de commerce international (International Trading Centers : ITC).

En vertu de l'article 16, paragraphe 3, de la loi sur la promotion de l'investissement, B.E. 2520 (1977), Le Conseil de l'Investissement annule la promotion pour Siège international (International Headquarters : IHO) et Centres de Commerce International (International Trading Centers : ITC).

Cette annonce sera effective à partir de maintenant.

Annoncé le 11 décembre 2018.

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Président du Conseil de l'Investissement